



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 20 décembre 2022

Les effectifs horlogers atteignent des sommets

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

Fin septembre 2022, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 60'823 travailleurs, soit une augmentation de 3'332 postes (+5.8%) par rapport à l'année précédente. La croissance significative des exportations horlogères suisses en 2022 a permis de dépasser la barre des 60'000 collaborateurs, plus atteinte depuis le milieu des années 70.

Effectifs doublés depuis 1988

Au 30 septembre 2022, on comptait 60'823 personnes actives dans le secteur de l'industrie horlogère, soit 3'332 de plus que l'année précédente (+5.8%). C'est ce qui ressort du recensement annuel de la branche réalisé par la CP. Cette augmentation marquée ramène les effectifs de la branche à un niveau plus connu depuis la crise du quartz. Cette dernière les avait fait passer de près de 90'000 à 30'000 entre 1970 et 1988. Le personnel a ainsi doublé depuis, porté par des exportations horlogères suisses qui ont atteint en 2022 une des plus hautes valeurs de leur histoire.

Nette augmentation du personnel de production

Afin de répondre à cette forte demande, les entreprises de la branche ont concentré l'essentiel des engagements sur le personnel de production. Ses effectifs ont enregistré une progression de 9.3% (+3'780 collaborateurs), confirmant son rôle de véritable indicateur de la santé du secteur. Le personnel administratif est lui, comme pour la période précédente, en recul de 463 unités (-3.1%) et celui de direction connaît une légère croissance de 31 postes (+1.9%).

La progression des bénéficiaires d'une formation supérieure (+7.9%) ou d'un diplôme des métiers (+4.7%) continue, permettant au taux de personnel qualifié de rester supérieur à 70% des effectifs globaux. Le nombre d'apprentis connaît quant à lui une diminution de 115 apprenants (-8.1%). Cette baisse trouve son explication dans la crise sanitaire rencontrée ces deux dernières années qui a péjoré l'ouverture et l'attribution des places d'apprentissage. Cette tendance devrait vraisemblablement s'inverser à l'avenir.

Le canton de Neuchâtel gagne plus de 1'200 emplois

Le trio de tête des cantons les plus horlogers en termes d'effectifs reste inchangé. Neuchâtel (16'278), Berne (12'865) et Genève (10'987) se partagent toujours le podium. L'« Arc horloger », constitué par ces trois cantons ainsi que Jura, Vaud et Soleure, centralise la majorité des travailleurs de la branche, puisque plus de 9 collaborateurs sur 10 des effectifs totaux en font partie. Véritables berceaux de la sous-traitance, Neuchâtel et Jura enregistrent les plus fortes hausses avec respectivement 1'215 (+8.1%) et 629 (+9.6%) travailleurs supplémentaires.

Personnel conventionné largement majoritaire

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : avec une augmentation de 2'597 personnes pour le secteur conventionné, les 507 entreprises représentent les trois quarts d'entre elles occupant 51'604 personnes. Le taux des travailleurs exerçant leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche s'élève à 84.8% pour 2022. L'industrie horlogère reste l'un des secteurs économiques les plus conventionnés en Suisse.

Les résultats du recensement sont téléchargeables sur notre site internet

www.cpih.ch



Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à :

M. Ludovic Voillat - Secrétaire général

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)

Tél. : +41 (0)32 910 03 86 - e-mail : l.voillat@cpih.ch

M. Ludovic Gambarini – Responsable du Service Communication et Digital

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)

Tél. : +41 (0)32 910 03 89 - e-mail : l.gambarini@cpih.ch

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant plus de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Son Président est M. Philippe Bauer, Conseiller aux États, et son Secrétaire général M. Ludovic Voillat.